



Flash info

Grâce à la Mobilisation de la CFDT-VNF

Le CA ne s'est pas tenu !

Le budget mortifère présenté au CA n'est pas passé !

Ce lundi 8 décembre, le Conseil d'administration de Voies navigables de France devait voter le budget 2026 de l'établissement : **la CFDT-VNF a crié haut et fort qu'en l'état, ce projet budgétaire est inacceptable.**

Alors que le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) fixe une trajectoire garantissant la stabilisation des effectifs, en 2025, VNF a subi la suppression de 38 ETPT, pour le budget 2026 c'est 40 ETPT qu'il est prévu de supprimer.

Cette orientation contredit frontalement les engagements pris par l'État et aggrave encore la dégradation du service public fluvial.

Par ailleurs :

- **La masse salariale est artificiellement réduite en intégrant la baisse des emplois,**
- **Une mise en réserve de 7 M€ sur fonds propres pénalise les priorités opérationnelles,**
- **Les investissements et moyens inscrits restent très inférieurs aux besoins réels,** pourtant documentés par la **Cour des comptes** pas plus tard que l'année dernière,
- **La conduite des réorganisations Acte I et Acte II est menée à un rythme incompatible avec les moyens humains, financiers et logistiques disponibles.**

Déjà sous tension, les équipes de VNF subissent des **réorganisations incessantes**, sans moyens humains ni financiers permettant la continuité et la modernisation du réseau fluvial national.

En tant que syndicat majoritaire, nous nous sommes mobilisés ce jour dans un délai record, réunissant plus de 140 adhérents et sympathisants de nombreuses DT et du siège pour s'opposer à la tenue de ce conseil d'administration à Béthune ce lundi matin afin que ne soit pas validé un tel budget !

Ensemble, nous avons porté des revendications claires :

- **Le respect strict du COP**, sans suppressions d'emplois,
- **Un budget garantissant la sécurité, l'entretien et la modernisation du réseau** en commençant par le déplafonnement de la redevance hydraulique,
- **Un arrêt immédiat des politiques destructrices** menaçant les missions de service public.

Nous avons appelé les tutelles à **tenir parole** et la Direction générale à **défendre réellement** les intérêts de l'établissement et de son personnel sans conduire à marche forcée des réorganisations tel que l'Acte 1 et l'Acte 2.

Le réseau fluvial est un atout stratégique pour la transition écologique et le transport décarboné en France. Il **mérite autre chose qu'un budget de renoncement et nous ne voulons pas laisser l'avenir de VNF être sacrifié.**

Suite à l'envahissement de la salle du Conseil d'administration, une délégation de la CFDT-VNF a été reçue par le président et la directrice générale de VNF ainsi que les tutelles. La DG s'est engagée à officialiser sous peu dans un courrier les engagements pris devant la délégation à savoir :

Sur l'Acte I

- **Réinterrogation du calendrier de déploiement au 1er semestre 2026.**
- Partage d'un **calendrier indicatif des fermetures de sites fin du 1er trimestre 2026.**
- **Aucun déménagement** sans conditions d'accueil garanties.
- **Aucune fermeture de site** tant que la négociation de l'**accord de mobilité géographique** est en cours, l'obligation de résultat sera recherchée.

Sur l'Acte II – filières métiers

- Points d'étape et bilans des Groupes de travail sur chacune des filières **fin février et fin mars 2026.**
- Présentation des **évolutions filière par filière** avant toute mise en œuvre.

Engagements transversaux

- Présentation d'un **nouveau calendrier général des réorganisations fin mars.**
- Recrutement d'un **accompagnateur du changement supplémentaire.**
- **Aucune consultation** en instance tant qu'un calendrier n'aura pas été **discuté et accepté** par les organisations syndicales.
- Respect de la **Charte du dialogue social de 2024.**

Ces éléments constituent un premier point d'appui important renforçant les négociations en cours sur les accords mobilité géographiques et fonctionnelles !

Cela a été rendu possible uniquement grâce à votre mobilisation et nous vous remercions chaleureusement !

La suite...

Un Conseil d'administration devra être réuni en présentiel entre le 23 et le 31 décembre 2025 au regard de la Loi de Finances qui sera votée ou de la mise en place de la Loi Spéciale. Sous cet éclairage, le budget devra être retravaillé ! Le cas échéant, si le parlement impose une Loi de Finances qui trahit les engagements du COP, le calendrier et les objectifs devront être revus en conséquence car à l'impossible, nul n'est tenu et les personnels ont déjà très largement donnés !

Nous vous invitons à rester connectés et attentifs à nos prochaines communications car elles seront importantes pour notre avenir collectif. Soit les tutelles et la direction générale devront revoir la copie en prenant en compte nos alertes, soit de nouveau et tous ensemble cette fois, nous devrons nous mobiliser... Encore plus fort !

Si l'avenir n'est pas écrit, ils détiennent en leur main une partie de l'histoire qui suivra mais nul doute que la CFDT-VNF et le personnel de VNF seront au rendez-vous !

